

communiqué de presse

Rennes, le 01/07/2019

A la rentrée 2019, les étudiants en PACES à l'Université de Rennes 1 pourront suivre leurs cours à distance depuis Saint-Brieuc... ou Vannes.

Dans le cadre de la loi relative à la transformation et à l'organisation du système de santé, l'Université de Rennes 1 s'engage à proposer de nouvelles formations à la rentrée 2020 et à étendre celles-ci sur le territoire breton. Pour préparer au mieux ces évolutions, l'université et ses partenaires costarmoricaïns annonçaient, le 14 juin, la mise en place d'une offre de formation à distance en première année commune aux études de Santé (PACES) depuis Saint-Brieuc.

Grâce à l'implication du Centre Hospitalier Bretagne-Atlantique, de l'Université Bretagne-Sud et des collectivités vannetaises et morbihannaises, l'Université de Rennes 1 proposera également, dès la rentrée 2019, aux étudiants volontaires inscrits en PACES de suivre tout ou partie des enseignements au sein de l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS) de Vannes.

Rappelons qu'à Rennes, environ 2/3 des étudiants inscrits en PACES suivent déjà les enseignements magistraux depuis quatre amphithéâtres connectés à celui où l'enseignant intervient ; **il s'agira donc de salles connectées supplémentaires localisées à l'IFPS de Vannes et à l'IFPS de Saint-Brieuc dans lesquelles sera dispensée l'intégralité des enseignements magistraux et des travaux dirigés.**

Les séances de tutorat hebdomadaires seront également assurées en visioconférence.

Les étudiants passeront le concours blanc, de même que le concours classant, à Rennes dans les mêmes conditions que les autres étudiants de la formation. Ils pourront choisir l'une des quatre filières proposées à Rennes (médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique). La possibilité d'intégrer la formation de masseur-kinésithérapeute à partir de la filière médecine leur sera également proposée dans les conditions d'accès actuelles.

Cette expérimentation bénéficiera aux premiers inscrits : les étudiants pourront en effet exprimer le souhait de suivre tout ou partie des enseignements de la PACES à Vannes ou Saint-Brieuc à la fin du processus dématérialisé d'inscription à l'Université de Rennes 1 qui se déroulera, en ligne, entre le 5 et le 18 juillet 2019.

Le projet de loi dont l'adoption est attendue fin juillet prévoit de réformer en profondeur les études de santé pour être mieux adaptées aux connaissances, compétences et aptitudes attendues des futurs professionnels, en diversifiant les profils recrutés tout en demeurant garantes d'un haut niveau d'exigence.

Soutenues par le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique, l'Université de Rennes 1 et l'Université Bretagne Sud ont souhaité que l'expérimentation puisse bénéficier également au site de Vannes. **Les deux universités amplifient ainsi leur collaboration, jetant les bases nécessaires à la réussite de la réforme des études de santé** dans la perspective de nouveaux parcours de formation au bénéfice des étudiants du campus de Tohannic.

.../...

CONTACT PRESSE

TYPHAINE LAMBART-DIOUF, DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

TYPHAINE.LAMBART@UNIV-RENNES1.FR

+33 2 23 23 53 20

+33 6 49 09 06 20

Les détails pratiques relatifs à cette expérimentation sont disponibles sur le site de la faculté de médecine de l'Université de Rennes 1, où figure également une foire aux questions destinée à répondre aux interrogations des futurs étudiants et de leurs familles : medecine.univ-rennes1.fr

Une réunion d'information aura lieu le vendredi 5 juillet 2019 à 17h30 à l'IFPS, sur le Campus de Tohannic, 11 rue Andrée Lwoff à Vannes.

Renseignements : paces-scol@univ-rennes1.fr

Contacts presse

Martine Bonnaure-Mallet, responsable PACES
martine.bonnaure@univ-rennes1.fr
+33 2 23 23 43 58 | +33 6 11 88 67 36

Patricia Amé, responsable L2/L3 majeures Santé
patricia.ame@univ-rennes1.fr
+ 33 6 76 09 93 49